

[Voir la version en ligne](#)



's Blättele d'aout-septembre 2024

.....

Au sommaire de ce Blättele

- Prochain Stammtisch du Bas-Rhin et retrospective du Stammtich du Haut-Rhin
- Pas de trêve estivale pour les démolisseurs :
 - 1. Un véritable scandale à Brunstatt
 - 2. Le pays de Hanau meurtri à Zutzendorf
- Un projet exemplaire à Gries
- Intervention de Jean-Marc Biry, Vincent Couvreur et Denis Elbel sur Europe 1
- Un article de l'Est Agricole et Viticole : "Comment restaurer sa maison à colombages"
- Le n° 101 des Saisons d'Alsace est consacré aux enquêteurs du Patrimoine: "60 ans d'Inventaire en Alsace !"
- Annonces
- Partenaires



Prochain Stammtisch du Bas-Rhin

Mardi 5 novembre 2024 à partir de 18 h 30

Restaurant au Cerf d'Or à Strasbourg (6 place de l'Hôpital)

Inscription obligatoire avant dimanche 3 novembre

RETROSPECTIVE

Stammtisch du Haut-Rhin à Montreux Jeune

par Stéphanie Bringia, responsable des Stammtisch du Haut-Rhin

Petit retour en images sur notre Stammtisch du Haut-Rhin à la maison Perronne à Montreux Jeune, le 14 septembre dernier. Un grand merci à la municipalité pour son accueil chaleureux ! Le prochain Stammtisch du Haut-Rhin aura lieu au printemps.



ACTUALITÉS

1. Pas de trêve estivale pour les démolisseurs : un véritable scandale à Brunstatt



Brunstatt, 406 avenue d'Altkirch, photo du 2 septembre 2024 - ©Rémy Claden

Une maison Renaissance de 1604 vandalisée !

L'Alsace et les DNA s'en sont fait l'écho les 3 et 4 septembre derniers, sous ce titre : « **La rénovation d'une maison de la Renaissance provoque l'ire des défenseurs du patrimoine.** »

Il y a de quoi, en effet, car cette rare maison Renaissance, érigée en 1604 par le Prévôt de Brunstatt, est l'unique bâtiment du centre de la commune qui soit protégé au PLU. Sa date de construction est même gravée en trois endroits, sur les linteaux en pierre de taille de deux fenêtres et sur celui finement ouvragé de sa porte d'entrée.

Marc Grodwohl, anthropologue et membre fondateur de l'Ecomusée d'Alsace, nous a autorisés à publier le courrier qu'il a adressé au maire de Brunstatt le 14 août, pour exprimer son indignation à la vue de ce projet ; cette lettre est malheureusement restée sans réponse ! C'est vraiment regrettable, car à la mi-août, le mal n'était pas encore fait.

Monsieur Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt Didenheim
388 avenue d'Altkirch
68350 BRUNSTATT DIDENHEIM

Le 14 août 2024

Monsieur le Maire,

La démolition en octobre 2015 de plusieurs maisons en centre-ville de Brunstatt avait suscité une certaine émotion, relayée par la presse.

A la suite de cela ont eu lieu différentes rencontres entre la municipalité et M.M. Fuchs et Claden de l'Association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (Asma). Pour ma part j'ai participé à une visite partielle du patrimoine de Brunstatt et Didenheim avec des élus le 7 août 2018. A leur demande j'avais du reste produit un projet d'inventaire détaillé portant notamment sur l'élément le plus remarquable, le n° 406 Avenue d'Altkirch.

J'avais gardé de cette réunion, même si le projet d'études n'a pas eu de suite, l'impression réconfortante que dorénavant on ferait davantage attention aux

l'impression regrettable que l'on trouve en terre d'aujourd'hui les derniers restes du bâti ancien de Brunstatt.

Aussi, c'est avec sidération que j'ai pris connaissance du projet concernant le 406 Avenue d'Altkirch. Ce projet est l'un des plus calamiteux que j'ai pu voir ces dernières années, car il consiste à défigurer le volume et l'homogénéité d'une maison Renaissance datée de 1604, qui nous est parvenue dans un état exceptionnel de conservation. La conservation du pignon et d'une partie de son retour en façade est un alibi à ce qui est en réalité une destruction.

Je ne pouvais pas m'abstenir de vous faire part de mon indignation, même si je n'ignore pas les difficultés rencontrées par les élus en matière de maîtrise des projets privés. Cependant des solutions juridiques existent pour faire respecter la notion de bien commun attachée au patrimoine architectural.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués,

Marc GRODWOHL

4 rue de la Gare

68890 MEYENHEIM

marc.grodwohl@orange.fr



Porte Renaissance de 1604 démolie ! - ©Rémy Claden



Symbole de la fonction du Prévôt de Brunstatt, qui a érigé la maison en 1604 - ©Marc Grodwohl

En effet, les photos ci-jointes montrent que cette maison qui nous était parvenue dans un état exceptionnel de conservation, comme Marc l'a écrit, a été gravement endommagée fin août par une intervention brutale qui a défiguré toute la partie arrière ; près des deux tiers de la façade Sud a été démolie, l'ancienne porte de cave en plein cintre a disparu et la porte d'entrée, avec son linteau millésimé particulièrement travaillé, a été carrément cassée !

À l'intérieur également, les dégâts sont considérables, puisque des structures ont été démolies et que les solives et plafonds Renaissance de la première travée ont été découpés à la tronçonneuse !



©Rémy Claden

Ce bâtiment Renaissance parfaitement conservé, c'est à dire avec sa volumétrie, ses structures, ses divisions intérieures et ses façades, la commune l'avait acquis il y a quelques années pour le soustraire aux appétits des promoteurs, mais l'avait ultérieurement revendu à un restaurateur qui a obtenu, en octobre 2023, un permis pour un projet qualifié par Marc Grodwohl comme étant *"l'un des plus calamiteux que j'ai pu voir ces dernières années"* dans sa lettre adressée au maire.

A noter que ce permis n'autorise que la démolition de la seule annexe située à l'arrière, grange qui, elle, n'était malheureusement pas protégée au PLU, bien qu'elle puisse être contemporaine de la maison.

Les dégradations dont a été victime cette rare maison du début du XVIIe siècle sont donc parfaitement illégales, puisque non autorisées au PC.

Ce fait scandaleux rappelle d'autres affaires similaires -dont certaines dans la même commune- où, comme toujours, le mépris pour le patrimoine le dispute à l'ignorance -ou du moins l'inconscience- quant à son rôle social et structurant de premier plan pour le territoire. En effet, vidés de leur substance, les centre-villages se banalisent et finissent par mourir !

Nous avons donc adressé le 6 septembre dernier, par l'intermédiaire de notre avocat, une lettre recommandée avec accusé de réception, valant recours gracieux, au maire de Brunstatt, avec copie au Préfet du Haut-Rhin, le 6 septembre, pour lui demander de bien vouloir dresser, sans délai, un procès-verbal constatant cette infraction caractérisée au droit de l'urbanisme, en application des dispositions de l'article L.480-1 du Code de l'urbanisme et de prendre un arrêté interruptif de travaux en cours.

L'ASMA entend suivre ce dossier sensible de très près.

2. Pas de trêve estivale pour les démolisseurs : le pays de Hanau meurtri à Zutzendorf



Démolisseur en action le 15 juillet 2024 - ©Association locale OZ'cour

"Une mobilisation jamais vue pour sauver un corps de ferme"

C'était le titre de l'article des DNA du 23 juillet dernier, une pleine page pour rendre compte de l'indignation des habitants de Zutzendorf, un village particulièrement bien préservé du Pays de Hanau, lorsqu'ils ont vu arriver, en ce matin du jeudi 11 juillet, une grosse pelle à chenilles qui s'est mise à démolir un corps de ferme en bon état structurel, situé en plein cœur du village !

Stupéfaction des riverains : le panneau du permis, affiché depuis longtemps sur le portail, indiquait simplement comme nature des travaux : "Création de 4 logements", mais pas la moindre mention d'une démolition !

L'ASMA a été alertée et notre vice-président Denis Elbel s'est aussitôt rendu sur place. Il a fait stopper les travaux et a contacté par téléphone le maire-délégué, Monsieur Thierry Schini, pour vérifier avec lui si les bâtiments que le démolisseur avait reçu l'ordre de raser par le propriétaire privé étaient bien inclus dans la liste des bâtiments à démolir inscrite au permis ; il s'est avéré que c'était le cas exclusivement pour l'écurie en grès des Vosges, le long de la rue, ainsi qu'une toute petite dépendance.

Le propriétaire, arrivé sur les lieux un peu plus tard, a vivement protesté. Il a fallu que notre avocat envoie, dès le lundi 15 juillet, un courrier au maire pour lui notifier l'interdiction de toucher à la belle grange à colombages dont la démolition n'est pas prévue au permis, et lui rappeler qu'il est de la responsabilité de la commune de veiller à l'exécution conforme des travaux effectivement réalisés. Le pouvoir de police du maire permet, le cas échéant, de dresser un procès-verbal d'infraction au droit de l'urbanisme et de faire stopper les travaux non autorisés.

Par ailleurs, nous avons consulté l'ABF du secteur concernant ce projet ; il considère, dans son avis du 19 juillet, que la construction d'un immeuble d'une banalité manifeste, en lieu et place de cet ancien corps de ferme, constituerait une grave dénaturation et serait incompatible avec le caractère traditionnel et authentique des bâtiments et matériaux existants.

Par ailleurs, les membres de l'association patrimoniale "OZ'Cour" de la commune d'Obermodern-Zutzendorf, ont adressé au maire une pétition (voir texte ci-dessous) qui a recueilli 411 signatures (pour mémoire, 647 habitants à Zutzendorf).

L'ASMA a donc décidé de contester ce permis et a déposé le 23 juillet un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif.

En attendant, le chantier est totalement arrêté.

A suivre...

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
GRAND-EST
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin

Dossier suivi par : BARTHE Mathilde
Objet : Dossier papier AU - CONSULTATION PREALABLE

Numéro : CP 347240 00 00001 U6701
Adresse du projet : 2 RUE DE PFAFFENHOFFEN
ZUTZENDORF 67330 OBERMODERN-ZUTZENDORF
Déposé en mairie le : 19/07/2024
Reçu au service le : 19/07/2024
Nature des travaux: Construction immeuble, Démolition

Demandeur :
ASMA représenté(e) par Madame,
Monsieur ELBEL DENIS
BP 90032

67270 HOCHFELDEN
France

Monsieur,

Par courriel réceptionné le 19/07/2024 vous m'avez transmis pour avis un projet de démolition d'un ensemble de bâtiments anciens et de construction d'immeuble à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le village de Zutzendorf compte parmi les plus riches en patrimoine bâti rural de son secteur géographique. Il présente une grande homogénéité de bâtiments qui forment un ensemble harmonieux. La qualité constructive, architecturale, paysagère et urbaine de ses corps de ferme est remarquable. De plus, leur état de conservation est généralement notable, car très peu de dénaturations nuisent la lecture visuelle de ces édifices traditionnels et du tissu bâti en tant qu'ensemble.

Le site du projet est situé à l'angle de deux rues au cœur ancien du village. Sur la parcelle se trouvent une maison principale en maçonnerie à pignon sur rue faisant l'angle, une grande dépendance en pierre longeant la rue de Pfaffenhoffen et une grange de très grandes dimensions dans la cour, parallèle à la rue citée. Un corps bâti à colombage complète cet ensemble cohérent ancien au sud du terrain. Cet ancien corps de ferme présente un intérêt architectural, urbain et paysager qui justifie sa préservation et sa mise en valeur.

Le projet comporte non seulement la démolition de la dépendance en pierre, mais des modifications extrêmement lourdes sur la grange et le corps bâti situé au sud. Par le dessin contemporain et peu maîtrisé des façades, par les proportions non-traditionnelles des ouvertures, par la création d'une lucarne filante massive sur la grange, par les couleurs bleues inadaptées des façades et par la disparition du colombage apparent, le projet de modification des édifices conservés représente une grave dénaturation de ceux-ci, équivalent par ses effets à une démolition suivie d'une construction neuve d'une banalité manifeste. Ces travaux sont incompatibles avec le caractère traditionnel et authentique des bâtiments et matériaux existants. Les conséquences paysagères des travaux seraient très préjudiciables pour la cohérence et pour l'authenticité du patrimoine bâti de la commune, considérant surtout l'état de conservation remarquable de celui-ci.

Il serait tout à fait envisageable et possible d'effectuer des travaux compatibles avec les bâtiments existants. Les nombreux exemples accompagnés par notre service ou par le parc naturel régional des Vosges du Nord peuvent servir à repenser le projet dans le respect du patrimoine existant, tout en atteignant les objectifs de création de logements de qualité recherchés.

Demeurant à votre disposition pour de plus amples informations je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Strasbourg



Signé électroniquement
par Sandu HANGAN
Le 19/07/2024 à 14:03

L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Sandu HANGAN



Début de la démolition le 11 juillet 2024 - ©Denis Elbel



16 juillet 2024 - ©Association locale OZ'cour

Pourquoi cette pétition est importante, par Nicolas TAVENEAUX

Cette semaine, un triste spectacle se déroule au cœur de notre village de Zutzendorf. Un corps de ferme, composé de deux granges en colombage et un bâti sur rue en grès des Vosges, riche de notre histoire, est en cours de démolition. Le projet prévoit son remplacement par un collectif neuf sans réutilisation des matériaux originaux et sans préservation du charme de notre chère campagne du pays de Hanau. Avec l'aval du maire de notre village, le centre de Zutzendorf est à jamais défiguré.

Les charpentiers Schini, venant de Suisse au 16ème siècle, ont œuvré pendant des décennies à bâtir des merveilles à colombages en utilisant un chêne de qualité que nous ne trouvons plus .

Depuis 2018, notre association OZ'cour organise des événements, tout au long de l'année, afin de faire connaître et faire vivre le patrimoine de nos villages d'Obermodern-Zutzendorf.

Ensemble nous exigeons que :

- Notre mairie consulte systématiquement les habitants et associations avant toute décision de destruction dans les centre historiques de nos villages.

- La Communauté de Communes de Hanau - La Petite Pierre impose des règles plus strictes dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de sauvegarder le charme de nos villages.

Je vous invite tous, à nous rejoindre en signant cette pétition pour montrer que nous tenons ensemble pour valoriser notre histoire et notre héritage culturel et architectural.

Accès à la pétition :



SOURCE D'INSPIRATION

À Gries, un projet exemplaire : "La Cour des Mots" / "De Wërterhoft"



Vue d'ensemble du projet - Nunc Architectes - Guillaume Zilio

Un grand corps de ferme du XVIII^e siècle, à l'abandon depuis des années au cœur du village de Gries, va retrouver vie au bout de 3 ans d'atermoiements.

C'est en effet au printemps 2021, que Eric Hoffstetter, Maire de Gries, a fait appel à l'ASMA pour trouver une solution afin de sauvegarder ce grand corps de ferme sur un terrain de 40 ares, situé à deux pas de la mairie. Un industriel allemand l'avait acheté en 1990 pour y développer initialement un centre de formation pour ses cadres, ensuite un hôtel de luxe, et différents projets successifs, sans jamais les mener à bien.

Lorsque le propriétaire a décidé de revendre il y a 3 ans, le promoteur Access Promotion a signé une promesse de vente pour acquérir ce domaine, avec l'objectif d'y construire un immeuble locatif, après démolition de l'ensemble des bâtiments, à l'exception de la seule maison d'habitation.

Le 12 mars 2021, Denis Elbel, notre vice-président, et Jean-Christophe Brua, architecte du patrimoine, ont rencontré le Maire, le premier adjoint Jacky Noletta et le DGS Jean-François Sarras. La commune a choisi de suivre la suggestion de l'ASMA et s'est résolue à acheter ce patrimoine remarquable du village, grâce au préfinancement de l'EPF d'Alsace – l'Établissement Public Foncier d'Alsace.

Le projet, conçu avec l'aide du CAUE, consiste à faire de cet ancien corps de ferme un lieu de vie : accueil périscolaire d'une capacité de 50 enfants et transfert de la bibliothèque municipale dans la maison d'habitation restaurée.

Quant au séchoir à tabac, il sera réhabilité pour devenir la halle du marché, ce qui permettra d'accueillir également sur le site diverses animations festives telles que le marché de Noël ou la Fête de la musique.

Le coût prévisionnel des travaux se monte à 4,5 millions d'euros ; il sera couvert par des subventions de l'État, de la CeA, de la Région Grand Est, de la CAF du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn et même par un don de 190 000 € de la Mission Patrimoine de Stéphane Bern !

La "première pierre" de ce projet patrimonial a été posée symboliquement le vendredi 20 septembre. Une convention entre la Fondation du patrimoine et la commune consacre ce projet absolument remarquable, tel qu'en attestent les photos.

De son côté la Fondation du patrimoine a lancé un appel à contributions sur son site internet www.fondation-patrimoine.org/88441.

On se prend à espérer que ce projet, exemplaire entre tous, soit une source d'inspiration pour d'autres communes d'Alsace !



Signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine



Pose de la première pierre



La future "Cour des Mots"



La future bibliothèque municipale



Le futur périscolaire

REPORTAGE | 4 août 2024 sur EUROPE 1

Rencontre avec des passionnés de maisons alsaciennes

Témoignage de Cindy, une passionnée qui a décidé de restaurer une maison de 1841 à Grendelbruch. Interviews successives de Jean-Marc Biry (Président de l'ASMA), Vincent Couvreur (Artisan) et Denis Elbel (Vice-président de l'ASMA)

Reportage de Mélina Facchin, correspondante pour Europe 1 à Strasbourg.

